

Le bilan économique 2017, année de la reprise



es différentes analyses de ce bilan économique 2017 ont été rédigées par l'Insee ainsi que les partenaires suivants : Direccte, Urssaf, Banque de France, DRFIP 2A, Dreal, Draaf, ATC. Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.

















Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2018. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible

/// Absence de résultat due à la nature des choses

e Estimation

p Résultat provisoire

r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s résultat non significatif

€ euro

M Million

Md Milliard

Sommaire

Synthèse régionale 2017, année de la reprise	4
Contexte national L'économie française progresse vivement en 2017	5
Emploi salarié Emploi et déclarations d'embauches stimulés par la construction et le tertiaire marchand	6
Chômage Après une année 2016 encourageante, le marché du travail se dégrade en 2017	8
Démographie d'entreprises Les nouvelles sociétés dynamisent la création d'entreprises	10
Économie des entreprises Hausse des chiffres d'affaires supérieure aux attentes et bonnes perspectives pour 2018	12
Chiffre d'affaires et investissement des entreprises soumises à TVA : des signes de reprise soutenue	14
Agriculture De nombreuses filières en souffrance	16
Construction La construction neuve en 2017 : une situation qui tend à s'amélior	18 er
Transport Nouvelle hausse de l'aérien et reprise du maritime	20
Tourisme Un bilan positif pour 2017	22
Définitions	24

Synthèse régionale 2017, année de la reprise

Magali Bonnefont, Insee

Après l'amélioration constatée en 2016, l'année 2017 est celle de la reprise. Si celle-ci est réelle au vu des indicateurs synthétiques, elle est plus nuancée dans certains secteurs.

Des indicateurs au vert

En 2017, la progression annuelle de l'emploi salarié marchand non agricole se poursuit, avec 1,6 %, soit 1 040 postes supplémentaires. Parallèlement, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) auprès de l'Urssaf augmentent de 6 %, particulièrement celles en CDI (+ 20 %) même si elles restent marginales (16 % du total).

Cette amélioration sur le plan de l'emploi conduit à une baisse du taux de chômage régional d'un point. Avec 9,6 % de la population active, il reste toutefois supérieur au niveau national. Néanmoins, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi progresse (+ 2 % pour la catégorie A, + 3,6 % pour les ABC). En particulier, les plus de 50 ans sont 8,3 % de plus fin 2017. Seuls les jeunes connaissent une situation favorable.

Les entreprises enquêtées par la Banque de France (principalement celles dont le chiffre d'affaires annuel excède 750 000 €, donc les plus grandes), indiquent une hausse de leur CA de 4,6 %. De même, les CA déclarés à la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) par les entreprises soumises à TVA croissent de 8,6 %. Le montant de l'impôt sur les sociétés augmente de 11,4 % sur l'année.

Les investissements des entreprises observés à partir de la TVA déductible sur immobilisations, sont en hausse de 21 %. La distribution du crédit aux entreprises poursuit son développement (+ 11 %), notamment les crédits à l'équipement (+14,6 %).

La création d'entreprise est dynamique : le nombre de nouvelles entreprises croît de 5,2 %, porté par les créations de sociétés (+ 13,7 %). Parallèlement, les défaillances d'entreprises, en hausse depuis fin 2015, diminuent de 7,8 % sur un an.

Une bonne année touristique

Si ces indicateurs synthétiques sont favorables, c'est notamment car la fréquentation touristique a été importante. Le nombre de passager accueillis dans les ports et aéroports insulaires progresse de 5,7 % sur un an pour s'établir à 8,17 millions de voyageurs et atteindre ainsi un nouveau record. La croissance, toujours forte dans l'aérien, est confortée par la reprise depuis 2016 des trafics maritimes.

La fréquentation des hébergements marchands touristiques croît de 4,8 % sur un an et atteint 10,8 millions de nuitées. Elle est portée par la clientèle française, largement majoritaire, en hausse de 7,4 %.

Les campings captent 40 % des nuitées touristiques soit 4,3 millions. Ce nombre augmente de 3,6 %, en lien avec le développement des emplacements équipés. La fréquentation hôtelière progresse de 4,3 % avec 3,3 millions de nuitées. Elle est favorisée par la montée en gamme des établissements : les 3 étoiles et 4 étoiles et plus sont ceux qui affichent les plus fortes hausses. Enfin, les autres hébergements collectifs de tourisme concentrent 3,2 millions de nuitées, soit une hausse de fréquentation de 6,9 %.

Ainsi, les CA des entreprises d'hébergement et de restauration évoluent favorablement (+ 6,2 % sur un an pour l'hébergement et + 3,1 % pour la restauration selon l'enquête de la Banque de France). Néanmoins, malgré des DPAE en hausse de 5 %, l'emploi en glissement annuel au 31/12/2017 n'y augmente que faiblement (+ 0,6 %).

Le commerce, moteur de la croissance

Le bilan positif du tourisme entraîne ainsi une forte progression globale du tertiaire marchand: l'emploi y croît de 1,9 %. Ce secteur, qui regroupe les trois quarts des emplois salariés régionaux, est en effet majoritairement tourné vers la satisfaction des besoins de la population présente sur le territoire.

En particulier, le commerce est très dynamique en 2017 avec une hausse de 4,9 % des emplois et de 10 % des DPAE. L'emploi se développe surtout en Corsedu-Sud (+ 8,5 %). Le CA des commerces soumis à TVA s'accroît de 7,6 % et atteint 5 milliards d'euros, soit 41 % du volume régional.

La situation tend à s'améliorer dans la construction

En 2017, les autorisations de mises en chantier repartent à la hausse (+ 47 %)

après une année 2016 en fort repli (-41 %). Ainsi, avec 6 300 logements autorisés, le niveau record des années 2010 et 2015 est quasi atteint. Pourtant, le nombre de logements mis en chantier diminue de 19 % sur un an, après le niveau très élevé de 2016. De même, la commercialisation de logements neufs est moins bien orientée : les mises en vente diminuent de 36 % et les ventes d'appartements collectifs neufs (95 % du marché de la promotion) reculent de 8 %.

L'emploi dans le BTP renoue enfin avec la croissance (+ 2 %) après un repli continu depuis 2009. Les entreprises interrogées par la Banque de France indiquent que leur CA est reparti à la hausse (+ 5,5 %) après plusieurs années de baisse. Les créations d'entreprises augmentent (+ 12 %) et les défaillances reculent nettement (- 37 %).

Pas de développement de l'emploi industriel

L'industrie, qui reste de taille très réduite en Corse avec un salarié sur dix, perd des emplois (- 1,4 %, soit 100 emplois de moins sur un an). Ce recul est lié à la baisse de l'emploi dans l'agroalimentaire qui constitue la principale branche industrielle régionale. En revanche, les industriels indiquent à la Banque de France une croissance globale de leur CA de 8,8 %, hausse cependant plus faible dans l'industrie agroalimentaire.

De nombreuses filières agricoles en souffrance

Avec un fort déficit hydrique, des températures supérieures aux normales saisonnières ıın et exceptionnellement venteux, la sécheresse des sols a pesé sur les rendements agricoles en 2017. L'insuffisance de celui des prairies a nécessité des apports complémentaires en foin ou en aliments. La production viticole se situe 15 % en dessous de la moyenne 2012-2016, la châtaigne est à son plus bas historique et les vergers d'oliviers restent sur une production moyenne pour une année d'alternance. Seules les productions de clémentines, pomelos et pêches sont satisfaisantes. Côté élevage, les cheptels demeurent stables et les productions de lait de chèvre et de viande progressent (+ 4 % et + 3 % sur un an), notamment la viande porcine (+ 12 %).

Contexte national

L'économie française progresse vivement en 2017

Bruno Patier, Division Synthèse conjoncturelle, Insee

La croissance de la zone euro au plus haut depuis 2007

En 2017, l'activité mondiale a accéléré: + 3,9 % après + 3,3 % en 2016. L'activité continue à reprendre quelques couleurs dans les pays émergents (+ 6,5 % après + 4,9 %): l'activité chinoise se stabilise mais l'activité se reprend au Brésil et en Russie.

Dans les économies avancées, l'activité accélère aussi (+2,3 % après +1,7 % en 2016), essentiellement du fait des États-Unis (+2,3 % après +1,5 %), portée par une reprise de la dépense publique et de l'investissement des entreprises. La croissance britannique se stabilise (+1,8 % après +1,9 %).

Dans la zone euro, l'activité accélère vivement: +2,5 % après + 1,8 % avec des niveaux de confiance des entrepreneurs à des plus hauts historiques depuis 17 ans. L'accélération de l'activité dans la zone euro est surtout portée par le commerce extérieur avec des exportations très dynamiques (+ 5,3 % après + 3,4 %). L'investissement reste allant, aidé par la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) qui accommodante et maintient les d'intérêt à un niveau faible. Les disparités de croissance demeurent, l'Italie étant moins dynamique que ses principaux partenaires européens. Au total. commerce mondial se reprend franchement en 2017, à +5,3 % après + 2,0 %.

L'économie française accélère franchement en 2017

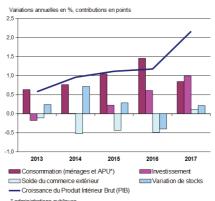
En 2017, le PIB français progresse de 2,2 % en volume, après + 1,2 % en 2016. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011 *(figure 1)*.

commerce extérieur contribue positivement à la croissance du PIB pour la première fois depuis 2012 (+ 0,1 point contre - 0,5 point en 2016): en effet, les particulièrement exportations sont vigoureuses (+ 4,5 % après + 1,5 %) tandis que les importations accélèrent moins fortement (+ 4,0 % après + 3,0 %). Les entreprises stockent plus en (contribuant pour +0,2 point à la croissance annuelle, après - 0,4 point en 2016), compensant le ralentissement de la demande intérieure.

En effet, la demande intérieure hors stocks ralentit un peu (contribution de + 1,8 point à la croissance du PIB en 2017 contre + 2,1 points en 2016), freinée par la consommation (ménages administrations) dont la contribution au PIB passe à +0,8 point en 2017 après + 1,5 point en 2016. Le ralentissement de la consommation des ménages (+ 1,1 % après + 2,0 %) provient en partie de celui de leur pouvoir d'achat (+ 1,3 % après + 1,8 %). Du côté de la demande publique, consommation collective administrations publiques marque légèrement le pas (+ 0,5 % après + 0,7 %) mais leur investissement accélère (+ 1,4 % après + 0,2 % en 2016 faisant suite à des replis les années précédentes dont - 4,6 % en 2015).

L'investissement est le facteur contribuant le plus à la croissance du PIB en 2017

Évolution du PIB en volume et contributions à cette évolution



Source: Insee, comptes nationaux, base 2014

La vigueur de l'investissement contribue fortement à la croissance du PIB

L'investissement accélère nettement en 2017 (+4,5 % après +2,8 % en 2016) jusqu'à dépasser son rythme de 2008. L'investissement des ménages progresse très fortement (+ 5,6 % après + 2,8 %), notamment du fait d'achats immobiliers très dynamiques. Malgré une diminution des livraisons de matériels militaires, l'investissement public accélère en 2017 (+1,4 % après +0,2 %), porté par les dépenses en bâtiment et en travaux l'investissement publics. Enfin, des entreprises financières, déjà

dynamique en 2016 (+ 3,4 %), accélère encore en 2017 (+ 4,1 %). Le taux d'utilisation de leurs capacités de production atteint en fin d'année des niveaux inédits depuis la crise financière de 2008, tout comme l'ensemble des facteurs de tension sur l'offre (difficultés de recrutement et goulots de production).

L'accélération de l'emploi a conduit à une baisse d'un point du taux de chômage

L'emploi total accélère : + 261 000 sur un an fin 2017, après + 251 000 un an auparavant. Il est porté par l'emploi salarié marchand non agricole (+ 257 000 après + 213 000) qui bénéficie de l'accélération de l'activité. Ainsi, le taux de chômage en France entière baisse davantage que l'année passée, passant de 10,0 % fin 2016 à 9,0 % fin 2017.

Le pouvoir d'achat des ménages ralentit du fait de l'inflation

En moyenne annuelle, les prix de la consommation retrouvent une progression significative en 2017 après avoir stagné en 2016 (+ 1,3 % après - 0,1 %), tandis que le revenu disponible des ménages accélère nettement (+ 2,6 % après + 1,7 %), du fait de la vigueur des revenus d'activité et du patrimoine et de la modération des prélèvements obligatoires. L'accélération des prix l'emportant sur celle des revenus, le pouvoir d'achat des ménages ralentit légèrement en 2017 (+ 1,3 % après + 1,8 %) (figure 2).

2 La vigueur des revenus d'activité et du patrimoine soutiennent le pouvoir d'achat des ménages en 2017

Évolution du pouvoir d'achat des ménages et de ses composantes



Source : Insee comptes nationaux base 2014

5

Emploi salarié

Emploi et déclarations d'embauches stimulés par la construction et le tertiaire marchand

En 2017 en Corse, la hausse de l'emploi salarié marchand non agricole atteint 1,6 % pour la deuxième année consécutive, ce qui correspond à la création nette de 1 040 emplois. Parallèlement, les déclarations d'embauches augmentent de 6 % portées par les contrats à durée indéterminée. La croissance suit le même rythme qu'en France métropolitaine. La construction se réoriente à la hausse et favorise, avec le tertiaire marchand, la création d'emploi. Dans ce dernier secteur, le commerce stimule la croissance des effectifs salariés. D'ailleurs, la Corse-du-Sud, qui accueille de nouvelles grandes enseignes, gagne davantage d'emplois que la Haute-Corse.

Déborah Caruso, Insee ; Christian Mariani, Urssaf

En 2017, l'emploi salarié marchand non agricole progresse de 1,6 % pour la deuxième année consécutive en Corse. Avec 66 900 emplois fin 2017, la région gagne 1 040 postes en un an. En France hors Mayotte, l'emploi salarié poursuit sa hausse et augmente au même rythme qu'en région (+ 1,6 % en 2017). L'emploi se développe davantage en Corse-du-Sud (+ 2,5 %) qu'en Haute-Corse (+ 0,6 %) (figure 1). La dynamique de l'année précédente s'inverse entre ces départements.

Sur l'année, en glissement annuel, l'emploi salarié insulaire augmente au premier semestre (+ 1 % au 1^{er} trimestre et + 1,5 % au 2^e trimestre) mais diminue légèrement au second (- 0,8 % au 3^e trimestre et - 0,2 % au 4^e trimestre).

La construction redevient moteur

En 2017, la hausse de l'emploi salarié marchand est imputable à la construction (+ 2,0 %) et au tertiaire marchand (+ 1,9 %) (figure 2). La croissance dans la construction fait suite à un repli continu depuis 2009. Cette année, le secteur représente 15 % de l'emploi salarié marchand, soit 10 300 postes en fin d'année. Au niveau des départements, le dynamisme de l'emploi dans ce secteur profite davantage à la Corse-du-Sud (+ 2,3 %) qu'à son voisin (+ 1,7 %).

Le commerce stimule un secteur tertiaire déjà dynamique

Le tertiaire marchand continue de créer des emplois. Il augmente ses effectifs de 1,9 % en un an. Il regroupe 75 % des salariés de la région et en emploie 920 de plus qu'en 2016 dont 830 dans le commerce.

Le commerce est au 1^{er} rang des services marchands les plus dynamiques. En Corse, il offre 4,9 % d'emplois supplémentaires en un an, bien au-delà de l'évolution nationale (+ 0,8 %). Ce secteur regroupe

17 600 salariés, soit 26 % des effectifs régionaux en fin d'année. L'ouverture de grands magasins et de centres commerciaux dans l'agglomération du pays ajaccien dynamise le secteur dans le département qui voit ses effectifs augmenter de 8,5 %. Le secteur progresse aussi en Haute-Corse mais dans une moindre mesure (+ 1,8 %).

Les services aux entreprises amplifient leur dynamisme (+ 3,5 %) de façon légèrement plus prononcée qu'au niveau national (+ 3,0 %). Ils regroupent 12 % des effectifs salariés régionaux en fin d'année.

Les entreprises d'information et de communication comptent 2,6 % d'emplois supplémentaires en un an pour atteindre 1 400 salariés fin 2017.

Dans l'hébergement et la restauration (13 % des effectifs salariés), la croissance de l'emploi se contracte par rapport à 2016 mais reste favorable, à + 0,6 %. Elle est toutefois moins élevée qu'au niveau national où ce secteur progresse de 3,4 %.

Dans les services immobiliers, financiers ou de transports, la hausse du nombre d'emploi varie entre + 0,1 % et + 0,5 %.

Tous les sous-secteurs du tertiaire marchand créent ainsi de l'emploi, excepté les services aux ménages (- 5,8 %) et l'intérim (- 18,1 %). Ce dernier, très modéré et fluctuant en Corse, ne compte que 200 salariés en fin d'année.

L'industrie s'essouffle à nouveau

En 2017, l'emploi dans l'industrie se réoriente à la baisse et perd 1,4 % de ses effectifs en région dans un contexte national atone (0,0 %) *(figure 3)*. Les effectifs diminuent de 1,1 % en Corse-du-Sud et de 1,2 % en Haute-Corse. Le secteur concerne un salarié sur dix en Corse et perd 100 emplois en un an.

Cette perte est imputable à l'agroalimentaire en baisse de 2,8 %. Ce type d'activité constitue la principale

branche industrielle locale et regroupe 2 400 salariés.

La production d'énergie, eau, déchets etc, second secteur le plus important en termes d'effectifs (2 100 salariés), évolue peu sur l'année (+ 0,2 %).

Les emplois des manufactures de biens d'équipement croissent de 1,4 % sur l'île mais occupent à peine 200 salariés.

Hausse des déclarations d'embauches surtout en CDI

Hors contrat d'intérim, les déclarations d'embauches progressent de 6 % par rapport à l'année 2016. Elles reflètent à la fois les créations et le turn-over des postes salariés. Les contrats à durée indéterminée contribuent fortement à cette augmentation (+ 20 %) (figure 4).

Par département, la Corse-du-Sud génère davantage de déclarations préalables à l'embauche (DPAE), notamment de contrats à durée indéterminée (+ 21 % contre + 18 % en Haute-Corse).

La construction est, en 2017, le secteur le plus dynamique en termes d'embauches. Il affiche ainsi la plus forte hausse annuelle de déclarations d'embauches (+ 18 %).

L'industrie est en revanche le seul secteur qui enregistre une baisse des déclarations d'embauche sur un an. C'est également le seul secteur où l'évolution des embauches à durée indéterminée est inférieure à celle des contrats à durée déterminée, ce qui met en évidence les difficultés de l'emploi en 2017 pour ce secteur.

Le nombre de DPAE augmente très légèrement d'une année sur l'autre mais la tendance est la même, suivant un effet de saisonnalité. D'avril à juillet, les déclarations d'embauches atteignent un volume record par rapport aux autres mois de l'année. Le tourisme, très important en Corse d'avril à septembre, génère en effet des emplois massifs en contrat à durée déterminée (figure 5).

1 Emploi salarié des secteurs principalement marchands par département et par secteur

en%

en%

Glissement annuel

	2017 T4						
	(en milliers)	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Commerce	dont Intérim	Total
Corse-du-Sud	34,6	-1,1	2,3	3,0	8,5	-18,1	2,5
Haute-Corse	32,3	-1,7	1,7	0,7	1,8	-18,1	0,6
Corse	66,9	-1,4	2,0	1,9	4,9	-18,1	1,6

Note :Données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ: emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Source: Insee, estimations d'emploi; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee.

2 Emploi salarié des secteurs principalement marchands

	2017 T4 (en milliers)	Glisse	Glissement annuel		annuel moyen 2009 (1)
Secteur d'activité NAF rév. 2 2008	Corse	Corse	France hors mayotte	Corse	France hors mayotte
Industrie	6,5	-1,4	0,0	0,7	-0,9
Industrie agro-alimentaire Énergie, eau,	2,4	-2,8	1,2	0,7	0,2
déchets, cokéfaction et raffinage	2,1	0,2	-1,2	3,1	-0,1
Biens d'équipement	0,2	1,4	-0,2	0,3	-1,4
Matériels de transport	0,2	-2,2	-0,1	0,1	-1,2
Autres branches industrielles	1,7	-1,4	0,0	-1,9	-1,4
Construction	10,3	2,0	2,3	-2,5	-2,0
Tertiaire marchand	50,0	1,9	2,0	1,4	0,8
Commerce	17,6	4,9	0,8	1,1	0,1
Transports	6,5	0,1	0,6	0,0	-0,0
Hébergement - restauration	8,9	0,6	3,4	1,6	1,1
Information - communication	1,4	2,6	3,0	1,8	0,9
Services financiers	2,5	0,4	0,4	2,3	0,5
Services immobiliers	1,0	0,5	-0,7	2,2	0,2
Services aux entreprises	8,1	3,5	3,0	2,5	1,7
Services aux ménages	3,7	-5,8	-0,2	1,1	0,7
Intérim	0,2	-18,1	8,2	6,7	3,1
Total	66,9	1,6	1,6	0,7	0,2

Note : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

(1) : alissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée

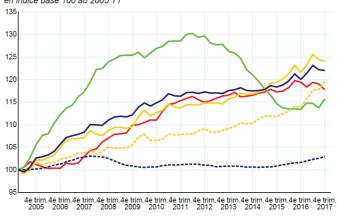
Champ: emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Source: Insee, estimations d'emploi; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

3 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié des secteurs principalement marchands en région Corse

Industrie
Construction
Tertiaire principalement marchand hors intérim
dont Commerce
Emploi hors intérim Corse
Emploi hors intérim France hors Mayotte

en indice base 100 au 2005 T1



Note :Données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

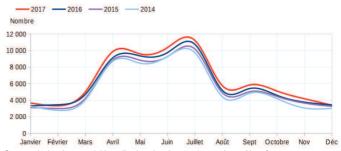
Source: Insee, estimations d'emploi; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

4 Déclarations préalables à l'embauche par type de contrats en 2017

Déalametiana		CDD			CDI		Er	nsem	ble
Déclarations préalables à l'embauche	Effectifs (milliers)	Part (%)	Evolution annuelle (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Evolution annuelle (%)	Effectifs (milliers)		Evolution annuelle (%)
Corse-du-Sud	36,1	56	4	7,0	55	21	43,1	56	7
Haute-Corse	28,6	44	3	5,7	45	18	34,3	44	5
Corse	64,7	100	4	12,7	100	20	77,4	100	6
Industrie	2,2	3	1	0,9	7	-5	3,1	4	-1
Construction	2,9	5	13	2,5	19	23	5,4	7	18
Tertiaire marchand	59,5	92	4	9,3	73	22	68,9	89	6
dont : commerce	11,4	18	6	2,8	22	28	14,2	18	10
hébergement - restauration	24,4	38	5	2,1	16	14	26,5	34	5

Source : déclarations préalables à l'embauche, données brutes, Acoss-Urssaf

5 Évolutions annuelles des déclarations préalables à l'embauche en région Corse



Source : déclarations préalables à l'embauche, données brutes, Acoss-Urssai

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse
- Stat'UR Corse, Urssaf Conjoncture Corse

Chômage

Après une année 2016 encourageante, le marché du travail se dégrade en 2017

En 2017, le taux de chômage régional recule (- 1,0 point) tandis que le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 3,6 % (catégories ABC). La situation se dégrade cette année encore pour les seniors alors que les jeunes profitent toujours de la tendance favorable de 2016. Les offres d'emploi collectées par pôle emploi progressent, notamment celles proposant un contrat en CDI ou en CDD de plus de 6 mois (+ 67 %).

Céline Maïsani, Arnaud Huyssen, Direccte de Corse

Recul du chômage en Corse en 2017

Fin 2017, le taux de chômage régional s'établit à 9,6 % de la population active. Il se replie pour la 3º année consécutive (-1,0 point sur un an) mais de façon moins marquée qu'au niveau national (-1,1 point). Il demeure ainsi supérieur à celui de France métropolitaine (+1,0 point) (figure 1). La Corse reste au 4º rang des régions métropolitaines les plus touchées par le chômage.

La baisse du taux de chômage est un peu plus importante en Haute-Corse (- 1,1 point) qu'en Corse-du-Sud (- 1,0 point). Fin 2017, le taux de chômage de la Haute-Corse s'établit à 10,0 % et celui de la Corse-du-Sud atteint 9,1 %, soit un écart de 0,9 point (figure 2).

Après une année d'embellie la demande d'emploi repart à la hausse

En 2017, la situation du marché du travail se détériore malgré une année 2016 plutôt encourageante. En effet, fin décembre, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi n'ayant exercé aucune activité dans le mois (catégorie A) atteint 21 560 personnes, soit 400 demandeurs d'emploi de plus qu'en décembre 2016 (+ 2,0 %, données brutes).

Cette dégradation du marché du travail est encore plus marquée pour l'ensemble des demandeurs d'emploi immédiatement disponibles pour travailler (catégories ABC). En effet, leur nombre progresse de 3,6 % sur un an pour s'établir à 26 360 personnes (figure 3).

Cette hausse est plus importante qu'en métropole (+ 2,5 %) et se concrétise par un nombre de demandeurs d'emploi en Corse, jamais atteint jusqu'alors.

Le paradoxe apparent qui affiche simultanément un recul du taux de chômage et une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tient en grande partie au dynamisme de la population active. En Corse, l'effet combiné d'un apport

migratoire important et d'une hausse du taux d'activité entraîne une hausse de la population active plus rapide que le nombre d'emploi créés. Ce phénomène accroît mécaniquement le nombre de demandeurs d'emploi mais pas le taux de chômage qui rapporte le nombre de chômeurs à la population active.

Les plus diplômés ne sont pas épargnés

Cette détérioration touche particulièrement les plus diplômés aux qualifications les plus élevées. En effet, le nombre de demandeurs d'emploi ayant un diplôme supérieur au baccalauréat progresse de 7,3 %, soit deux fois plus rapidement qu'en moyenne régionale. À l'inverse, les non diplômés sont les seuls à voir leur nombre diminuer. En parallèle, demandeurs d'emploi ayant qualification de cadres, techniciens ou agents de maîtrise sont en hausse de 8,7 % alors que ceux ayant une qualification de ouvriers spécialisés manœuvres ou reculent de 4,5 %.

Seuls les jeunes sont préservés de cette dégradation du marché du travail

À l'inverse des autres classes d'âges, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans poursuit la baisse amorcée en 2016 (- 0,6 %).

situation revanche reste en préoccupante pour les L'augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour valider une retraite à taux plein et le recul progressif de l'âge de départ entraînent une inscription plus longue à Pôle emploi. La situation des seniors est particulièrement difficile sur l'île. Cette année encore, la Corse est en effet la région qui enregistre la plus forte progression pour ce public (8,3 % sur un an contre 4,8 % au niveau national). En cinq ans, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus a ainsi doublé (figure 4).

Net repli du nombre de sortants des listes de Pôle emploi en 2017

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi augmente du fait, à la fois, de la hausse du nombre d'entrées et de la diminution des sorties. Sur l'ensemble de l'année, les demandeurs d'emploi sortis des listes de Pôle emploi sont en net recul (- 2,0 %, soit - 700 sorties sur un an). Alors que les désinscriptions pour reprises d'emploi déclarées restent soutenues (+ 900 sorties sur un an), les sorties suite à un défaut d'actualisation ou à une entrée en stage baissent. Dans le même temps, les inscriptions progressent (+1,0 %, soit + 370 entrées), portées en partie par celles pour reprise d'activité. Ce motif concerne notamment les personnes en recherche d'activité après un stage.

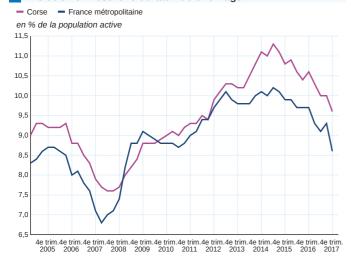
Évolution favorable des offres d'emploi

Sur l'ensemble de l'année 2017, plus de 19 300 offres sont collectées par Pôle emploi, soit une progression de 30 % par rapport à l'année 2016. La tendance est bien orientée pour toutes les offres mais plus particulièrement pour celles proposant un emploi durable (CDI et CDD de plus de 6 mois). Elles représentent plus de quatre offres d'emploi sur dix et sont en progression de 67 % par rapport à 2016.

Forte hausse de l'activité partielle en Haute-Corse

En 2017, en Corse, près de 210 000 heures ont été chômées au titre de l'activité partielle, soit 19 % de plus sur un an. Cette hausse est le résultat des intempéries survenues en Haute-Corse fin 2016 et qui a eu des répercussions tout au long de l'année 2017. Ainsi, en 2017 en Haute-Corse, le nombre d'heures chômées augmente de 46 % alors qu'il baisse de 16 % en Corse-de-Sud. Grâce à ce dispositif, les entreprises ont bénéficié d'une allocation permettant de garantir aux salariés une indemnisation égale à 70 % de leur salaire brut pendant les heures non travaillées.

1 Évolution trimestrielle du taux de chômage



Note :Données CVS. Les données du dernier trimestre sont provisoires. Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

3 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	au 31/1	Demandeurs d'emploi au 31/12/2017 (en milliers)		017/2016 %)
	Catégories A, B, C	Catégories A	Catégories A, B, C	Catégories A
Hommes	12,1	10,3	1,2	0,3
Femmes	14,3	11,3	5,6	3,5
Moins de 25 ans	3,5	2,9	-0,6	-2,2
25 à 49 ans	15,9	12,8	2,6	0,8
50 ans ou plus	6,9	5,8	8,3	7,1
Inscrits depuis un an ou plus	7,3	nd	5,5	nd
Corse	26,4	21,6	3,6	2,0
France métropolitaine	5 683,2	3 523,6	2,5	-0,2

nd : données non disponibles

(1): évolution de l'indicateur entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017

Note : données brutes. Source : Pôle emploi ; Dares

2 Taux de chômage

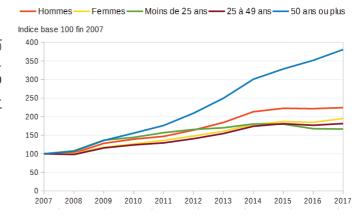
					en	% de la population active
	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	Évolution 2017T4/2016T4 (en points de %)
Corse-du-Sud	10,1	9,8	9,5	9,7	9,1	-1,0
Haute-Corse	11,1	10,8	10,4	10,3	10,0	-1,1
Corse	10,6	10,3	10,0	10,0	9,6	-1,0
France métropolitaine	9,7	9,3	9,1	9,3	8,6	-1,1

p : données provisoires

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

4 Évolution des demandeurs d'emploi en fin de mois en catégories A, B, C en région Corse



Note : données brutes.

Source : STMT - Pôle emploi ; Dares

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse
- Chiffres marché du travail Site de la Direccte de Corse
- "La croissance de la population active pèse sur le marché du travail régional ", Insee Analyses Corse n° 17, juillet 2017

Démographie d'entreprises Les nouvelles sociétés dynamisent la création d'entreprises

En 2017, les créations d'entreprises continuent d'augmenter en Corse, suivant ainsi la tendance nationale. Cette croissance résulte essentiellement du progrès des immatriculations de nouvelles sociétés, tant au niveau régional que départemental. La hausse bénéficie à l'ensemble des secteurs, excepté celui des services aux particuliers. Les défaillances d'entreprises enregistrent une légère diminution en 2017 ce qui rompt avec la tendance des années précédentes et notamment leur forte augmentation en 2016.

Arnaud Luciani, Insee

En 2017, 3 970 entreprises ont été créées en Corse, soit 5,2 % de plus sur un an, après une hausse de 4,8 % en 2016 (*figure 1*). La région suit ainsi la tendance nationale qui enregistre une progression de 6,8 % contre 5,6 % en 2016. La hausse est plus forte en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse (+ 7,7 % contre + 2,8 %) même si les créations se répartissent de manière homogène entre les deux départements.

Forte hausse des créations de nouvelles sociétés

Les 196 créations d'entreprises supplémentaires sont essentiellement portées par les nouvelles sociétés.

En 2017, avec 1 479 immatriculations nouvelles, les créations de sociétés continuent d'augmenter. Elles croissent de 13,7 % après + 13,3 % en 2016. Cette progression se situe au-dessus de la tendance nationale (+ 4,8 %). Elle est plus marquée en Corse-du-Sud (+ 17,7 %) qu'en Haute-Corse (+ 9,9 %).

Les nouvelles sociétés représentent 37 % des immatriculations d'entreprises de l'île pour 33 % au niveau national.

Après deux années consécutives de hausse, les créations d'entreprises individuelles sont en léger recul dans la région (-0,7 %). En France métropolitaine, elles s'accroissent de 6,8 %.

Léger rebond des immatriculations de micro-entrepreneurs

Contrairement aux deux années précédentes, les créations de microentreprises repartent modérément à la hausse. Avec 1 407 immatriculations, elles progressent de 1,9 % dans la région (après - 4 % en 2016 et - 21 % en 2015). Cette croissance est beaucoup moins prononcée qu'au niveau national (+ 8,6 %). Elle est en outre exclusivement portée par le département de Corse-du-Sud qui, avec 933 immatriculations d'auto-entreprises en 2017, enregistre une hausse de 5,8 % alors que la Haute-Corse affiche un recul de 5 %.

La part des créations de micro-entreprises dans l'ensemble des nouvelles immatriculations diminuer tend légèrement. Elle est de 35 % en 2017 contre 37 % l'année précédente. Des disparités départementales demeurent : en Corse-du-Sud, les micro-entreprises 47 % représentent des créations d'entreprises contre 24 % en Haute-Corse.

Les créations d'entreprises augmentent dans la quasi-totalité des secteurs

En 2017, le secteur des services aux entreprises est le plus créateur avec 1 094 nouveaux enregistrements soit 28 % des créations. Il progresse de 3 % sur un an en région contre 11,5 % au niveau national. Alors que la Corse-du-Sud affiche une hausse de 10,6 % d'immatriculations dans ce secteur, la Haute-Corse enregistre une baisse de 4,5 %.

Le secteur regroupé du commerce, transport, hébergement, restauration (CTHR) 1 077 compte nouvelles immatriculations en 2017. Ce secteur demeure très créateur et enregistre une hausse de 6,7 % des immatriculations, comme au niveau national (+ 6,5 %). Les départementales évolutions néanmoins contrastées avec + 13 % de créations en Corse-du-Sud et + 1,1 % en Haute-Corse.

Les croissances les plus fortes concernent l'industrie (+ 22,5 %) et la construction (+ 11,5 %) avec respectivement 261 et 754 créations *(figure 2)*. Même si l'industrie reste de loin le secteur le moins créateur,

sa forte progression fait suite à un recul important des immatriculations l'année précédente (- 14,8 %). Au niveau des départements, la hausse est de 14,3 % en Corse-du-Sud alors qu'elle s'établit à 30,6 % en Haute-Corse. Le secteur de la construction suit la même tendance. En léger recul en 2016, il affiche cette année des hausses de 5,3 % en Corse-du-Sud et de 17,7 % en Haute-Corse.

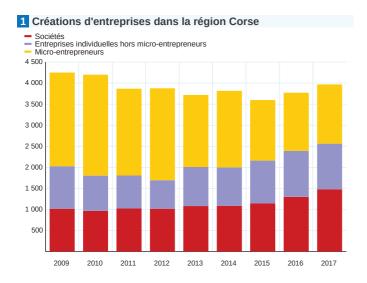
Le secteur des services aux particuliers est le seul à enregistrer une baisse des créations, de 3,7 % par rapport à l'année précédente.

Les défaillances d'entreprises en recul

En Corse, en 2017, la situation s'améliore sensiblement au niveau de la défaillance d'entreprises. En cumul annuel, 416 défaillances sont enregistrées, soit une baisse de 7,8 % sur un an et ce, après une hausse de 31,2 % en 2016 *(figure 3)*. Cette diminution vient rompre avec la tendance haussière enregistrée entre 2012 et 2014. Au niveau national, les défaillances d'entreprises diminuent de 6 % cette année.

La situation s'améliore dans les deux départements avec un recul annuel des défaillances de 5,8 % en Corse-du-Sud et de 9,6 % en Haute-Corse.

L'amélioration est portée par le secteur de la construction dans lequel les défaillances diminuent de 37 % (108 en 2017 contre 170 en 2016) *(figure 4)*. Ce secteur regroupe à lui seul 25 % de l'ensemble des défaillances d'entreprises enregistrées dans la région en 2017. La plupart des autres secteurs enregistrent une hausse des défaillances. En particulier, celui du CTHR affiche une progression de 6,9 %. Il concentre 40 % des défaillances d'entreprises insulaires.



Note : nombre de créations brutes

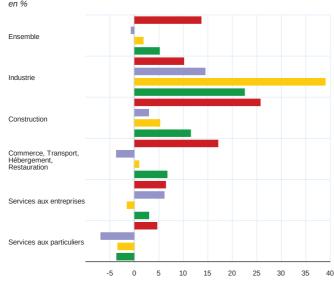
Champ: ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

2 Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises entre 2016 et 2017 dans la région Corse

Sociétés
 Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs
 Micro-entrepreneurs
 Ensemble





Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

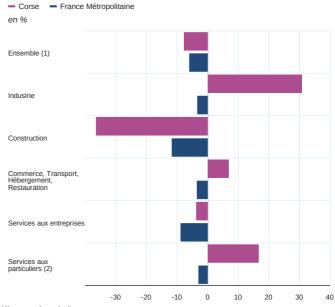
3 Évolution des défaillances d'entreprises dans la région Corse



Note : données brutes en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 20/03/18)

4 Évolution annuelle des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité dans la région Corse



(1) y compris agriculture

(2) hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extraterritoriales

Note : données brutes en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers

Source: Banque de France, Fiben (extraction du 20/03/18)

- "les créations d'entreprises en 2017 Au plus haut niveau depuis 2010 ", Insee Première n° 1685, janvier 2018
- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse

Économie des entreprises

Hausse des chiffres d'affaires supérieure aux attentes et bonnes perspectives pour 2018

En 2017, en Corse, la hausse globale de l'activité atteint un niveau inattendu après quatre années de repli. Les chiffres d'affaires des services marchands, déjà en progression les années précédentes, enregistrent une accélération à + 3,2 %, tirés par l'activité touristique. L'autre secteur prédominant, le BTP, affiche un rebond marqué (+ 5,5 %), mais lui après 30 % de repli ces dernières années. La situation est aussi favorable pour l'industrie agroalimentaire et pour celle des « autres produits industriels », tandis qu'une forte demande reste adressée au secteur des matériels de transport. Au final, l'industrie enregistre ainsi une croissance globale de 8,8 %. Enfin, le commerce de gros tire parti de ces regains d'activité pour afficher une hausse de 4,1 % des chiffres d'affaires.

Thierry Berger, Banque de France - Direction régionale de Corse

En 2017, selon l'enquête annuelle réalisée par la Banque de France en tout début d'année 2018, le chiffre d'affaires global des 4 principaux secteurs marchands en Corse est en hausse de 4,6 % par rapport à 2016. Cette augmentation générale reflète des situations contrastées selon les secteurs mais chacun d'eux dépasse les prévisions faites début 2017 (figure 1).

Les services marchands tirent la croissance de l'activité régionale

En 2017, les services marchands sont à nouveau un moteur de la croissance économique régionale (+ 3,1 %). C'est le cas également au niveau national, avec une ampleur moindre (+ 2,8 %). En infra régional, cette hausse profite légèrement plus au département de Haute-Corse (+ 3,2 %) qu'à celui de Corse-du-Sud (+ 2,8 %). Tous les sous-secteurs concernés sont en progression.

Grâce à la saison touristique favorable, l'hébergement affiche une hausse significative de 6,2 % après déjà 3,5 % en 2016, tandis que la restauration, qui avait plus souffert en 2016, progresse de 3,1 %.

Le transport enregistre une progression de 2,6 % tirée par le fret routier (+ 4,6 %) et le transport maritime (+ 2,9 %), tandis que les activités annexes au transport sont en repli (- 11,0 %). Cette hausse est deux fois plus élevée qu'en 2016 et quasiment identique à celle de 2015.

Les services aux entreprises progressent aussi (+ 2,6 %) avec des performances très disparates selon les secteurs (+ 6,9 % dans les activités de contrôles et analyses techniques, + 0,3 % seulement pour les activités juridiques et comptables).

Net rebond dans la construction

Moteur de l'activité insulaire jusqu'en 2011, le secteur de la construction a subi une crise majeure depuis, perdant près de 30 % de chiffres d'affaires de 2012 à 2016. Le rebond de 2017 (+ 5,5 %), espéré

depuis plusieurs années, s'applique donc à une base réduite, et ne permet pas de combler le retard.

Tous les sous-secteurs bénéficient de ce redémarrage, avec principalement le second œuvre qui gagne 8 % sur 2016. Le gros œuvre croît de 3,9 % et les travaux publics augmentent leur activité de 5,0 %.

Ces résultats placent la Corse dans le peloton de tête des progressions régionales avec Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Bretagne et l'Occitanie. Au niveau infra régional, c'est la Corse-du-Sud qui bénéficie le plus de cette reprise, notamment le bassin ajaccien qui concentre une part significative de l'activité du secteur.

Chaque branche de l'industrie corse tire parti de son environnement pour une croissance élevée

En 2017, l'industrie corse enregistre une hausse globale de 8,8 %, largement diffusée dans toutes ses branches.

L'industrie agroalimentaire profite de la bonne saison touristique et, pour les entreprises concernées, de la poursuite du développement hors de l'île. La hausse de la branche ressort ainsi à 7,5 %, avec de bonnes performances des produits laitiers notamment, et surtout du secteur des boissons, à plus de 13 %.

La fabrication de matériel de transport continue à croître grâce à un marché porteur, un positionnement avantageux et des investissements importants tant en recherche et développement qu'en outil de production. La hausse en 2017 dépasse ainsi 14 %.

Enfin, les « autres produits industriels », en particulier ceux liés au secteur de la construction ou au tourisme affichent une hausse de 7,1 %.

Reprise pour le commerce de gros

Dans ce contexte, le commerce de gros enregistre également une belle reprise, légèrement amorcée en 2016 : + 4.1 % après + 0,3 %, et surtout, après trois ans de repli. Le négoce de produits alimentaires progresse plus lentement que celui des produits industriels (2,3 % contre 5,1 %).

Les perspectives sont positives mais mesurées

Pour les chefs d'entreprises interrogés, les prévisions restent favorables pour tous les secteurs en 2018 (figure 2). L'industrie devrait progresser (+ 2,0 %) grâce à l'agroalimentaire et aux matériels de transport (figure 3). Les services marchands (+ 1,9 %) seraient toujours portés par les activités touristiques et les services aux entreprises (figure 4). La tendance demeurerait positive dans la construction (+ 0,5 %) surtout pour le gros œuvre, et dans le négoce de gros (+ 1,3 %) dans son ensemble. ■

Financement de l'économie

En 2017 en Corse, la distribution du crédit aux entreprises poursuit son développement avec une croissance de 11 % des encours bancaires contre 5,8 % au niveau national (figure 5). Les crédits à l'équipement notamment augmentent de 14,6 % et les crédits à l'habitat de 8,7 %, tandis que les crédits de trésorerie diminuent de 12,1 %.

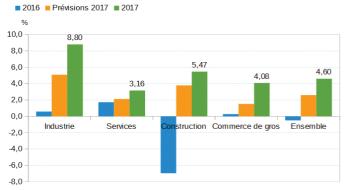
Sur le plan départemental, les progressions sont plus élevées en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud, qui bénéficie de 47 % des encours de crédits de la région.

En volume, les crédits à l'équipement représentent près de 70 % (contre 56 % au niveau national), devant les crédits à l'habitat (23,4 % contre 14,6 %) puis les crédits de trésorerie (seulement 7,1 % contre 26,8 %). Par secteur, les crédits au secteur immobilier représentent 50 % du volume, devant les services marchands (36,2 %, dont 8,5 % pour l'hébergement/restauration et 8,8 % pour l'industrie)

La Corse-du-Sud reçoit 54 % des volumes destinés à l'immobilier et 60 % de ceux de l'hébergement/restauration, alors que la Haute-Corse pèse pour 78 % dans l'industrie ou 56 % dans les services marchands.

Économie des entreprises

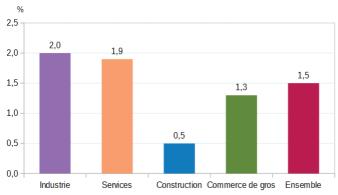
1 Évolution des chiffres d'affaires des 4 grands secteurs d'activité en Corse



Note : Enquête début 2017 pour résultat 2016 et prévisions 2017 ; enquête début 2018 pour résultats 2017.

Source : Banque de France, les entreprises en Corse, Bilan n - Prévisions n+1

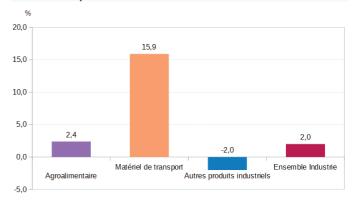
2 Prévisions d'évolution des chiffres d'affaires des 4 grands secteurs d'activité pour 2018



Source : Banque de France, les entreprises en Corse, Bilan 2017 - Prévisions 2018

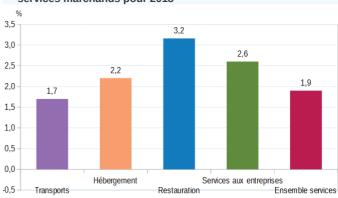
- Total crédits Corse

3 Prévisions détaillées d'évolution des chiffres d'affaires de l'industrie pour 2018



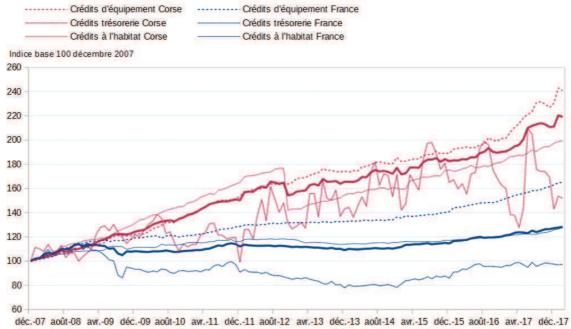
Source : Banque de France, les entreprises en Corse, Bilan 2017 - Prévisions 2018

4 Prévisions détaillées d'évolution des chiffres d'affaires des services marchands pour 2018



Source : Banque de France, les entreprises en Corse, Bilan 2017 - Prévisions 2018

5 Distribution du crédit aux entreprises



Total crédits France

Source : Banque de France

- Les entreprises en région Corse : Bilan 2017 et perspectives 2018 ", Banque de France
- Un panorama complet sur le crédit, Banque de France

Économie des entreprises

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises soumises à TVA : des signes de reprise soutenue

Au 31 décembre 2017, en Corse, l'activité économique des entreprises soumises à une obligation de déclaration de TVA montre des signes de reprise soutenue. Le chiffre d'affaires déclaré par ces entreprises enregistre, en cumul régional fin 2017, une croissance annuelle de 8,59 % après un recul en 2016. Au plan national, la tendance est assez comparable avec une hausse annuelle de 6,12 %. Sur la période, l'investissement de ces entreprises progresse fortement, de 21,05 %, atteignant son meilleur niveau depuis 2012 (contre + 2,88 % au plan national). Parallèlement, les recettes d'impôt sur les sociétés affichent une hausse beaucoup plus marquée qu'un an auparavant (+ 11,38 % après + 2,75 %). Cette situation de reprise économique doit être cependant relativisée en raison de l'activité, toujours soutenue, de la commission des chefs des services financiers (CCSF) à destination des entreprises en difficulté.

Olivier Jacques, DRFiP 2A

Au 31 décembre 2017, l'exploitation des données financières collectées par la DRFIP 2A indique une reprise soutenue de l'activité économique en Corse, tout du moins pour ce qui concerne les entreprises soumises à une obligation de déclaration de TVA (champ de l'étude).

Les chiffres d'affaires en hausse

Les chiffres d'affaires déclarés par ces entreprises affichent en effet une nette progression par rapport à la situation arrêtée fin 2016, soit +8,59 %. Leur montant atteint 12,26 Mds€, soit le plus haut cumul de chiffres d'affaires depuis 2009. Sur les quatre dernières années, trois ont enregistré une diminution des chiffres d'affaires déclarés, dont l'année 2016 avec - 0,05 %. Fin 2017, la tendance nationale est assez comparable, affichant une progression de 6,12 % sur un an. Dans la région, tous les mois pris individuellement enregistrent une augmentation du volume de chiffres d'affaires déclaré par rapport à 2016 (figure 1).

Dans la région, l'évolution des chiffres d'affaires est contrastée selon les secteurs. demeurant, les cinq secteurs prépondérants que sont l'hébergementrestauration, le commerce, la construction, les transports et les activités immobilières (pour ce qui concerne les établissements soumis à déclaration de TVA), sont tous en progression en situation cumulée au 31 décembre 2017. À cette date, c'est le secteur du commerce qui reflète le mieux la tendance régionale, avec une hausse de 7,61 % par rapport à 2016. Le volume de chiffre d'affaires déclaré dans ce secteur atteint 5,01 Mds€, soit 40,87 % du volume régional déclaré.

Au plan départemental, la situation apparaît comme bien plus favorable en Corse-du-Sud (+ 11,22 %) qu'en Haute-Corse (+ 6,11 %). Cela se vérifie pour chacun des secteurs concernés. Toutefois,

au 31 décembre 2017, le volume total de chiffre d'affaires déclaré demeure un peu plus important en Haute-Corse (6,15 Mds€) qu'en Corse-du-Sud (6,10 Mds€). C'était également le cas à l'issue de l'année 2016. La plus forte hausse des chiffres d'affaires en Corse-du-Sud en 2017 traduit ainsi un rattrapage sur la Haute-Corse.

La relance de l'investissement

L'investissement des entreprises est observé à partir de la TVA déductible sur immobilisations déclarée par les entreprises. À l'issue du 4e trimestre 2017, celle-ci affiche une progression de 21,05 % par rapport à la situation au 31 décembre 2016. (figure 2). Les entreprises régionales sont ainsi à leur meilleur niveau d'investissement depuis 2012.

Au plan national, la tendance est aussi à la hausse (+ 2,88 %), mais est en deçà du niveau régional.

La situation en région semble confirmer la reprise de l'investissement amorcée en 2016. En fin d'année, le volume de TVA déductible sur immobilisations affichait, en cumul, une progression de 1,21 % par rapport à la situation au 31 décembre 2015.

Les recettes d'impôt sur les sociétés en progression

Au 31 décembre 2017, les recettes d'impôt sur les sociétés (IS) en Corse totalisent 119,63 M€ contre 107,41 M€ au 31 décembre 2016, soit une progression de 11,38 % (figure 3).

L'année précédente, l'évolution atteignait + 2,75 % par rapport à l'année 2015, ceci alors même que le montant total des imputations de crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) sur l'IS avait progressé, traduisant, de fait, une meilleure profitabilité des entreprises. En effet, sans ces imputations supplémentaires, la hausse

d'impôt sur les sociétés aurait été plus forte en 2016.

Les recettes en hausse de la taxe sur les transports

Au 31 décembre 2017, le niveau de recettes de la taxe sur les transports atteint, en cumul, 34,89 M€. Ce niveau des recettes progresse légèrement par rapport aux années précédentes. C'est le meilleur niveau de recettes depuis 2008, hormis l'année 2013 qui correspond à l'année du Tour de France en Corse. Il conforte ainsi le constat d'une forte attractivité de la destination Corse

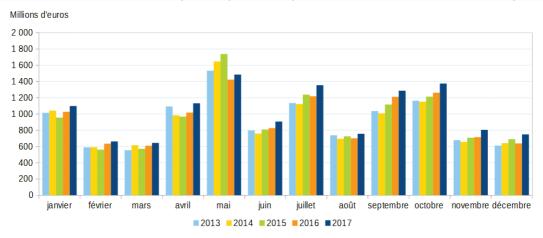
L'activité toujours soutenue de la CCSF

En 2017, l'activité de la commission des chefs des services financiers (CCSF) de la Corse-du-Sud est comparable à celle de 2016, le nombre de dossiers instruits s'établissant à 58, contre 59 en 2016. Le nombre de plans de règlement attribués s'établit à 39 en 2017, contre 42 en 2016. En ce qui concerne le volume des dettes prises en compte dans les plans en 2017, il augmente sensiblement par rapport à l'année précédente, atteignant 7,6 M€. En revanche, le nombre d'emplois concernés décroît de 13,8 % d'une année sur l'autre.

En Haute-Corse, le nombre de dossiers reçus en 2017 est moindre qu'en 2016 (47 contre 56). Le nombre de plans de règlement attribués est toutefois comparable d'une année sur l'autre, s'établissant à 41 en 2017 et 42 en 2016. Le volume des dettes prises en compte dans les plans est en hausse significative, atteignant 7,3 M€ alors même que le nombre d'emplois concernés décroît de 34,5 % entre 2016 et 2017.

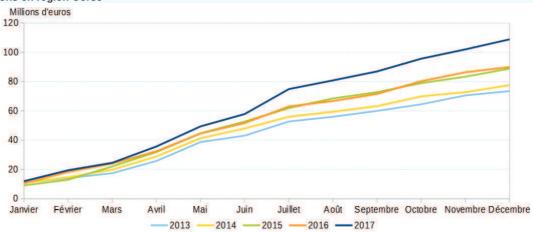
En région, 834 emplois sont concernés par les plans de règlement accordés en 2017 (contre 1 112 en 2016). Les secteurs les plus touchés demeurent ceux du commerce, de la construction et de l'hébergement-restauration (près de 80 % des plans).

1 Évolution des chiffres d'affaires déclarés mois par mois par les entreprises soumises à déclaration de TVA en région Corse



Source: DRFIP 2A

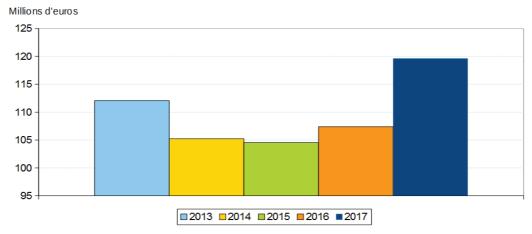
Évolution de l'investissement des entreprises en situation mensuelle cumulée, mesuré à partir de la TVA déductible sur immobilisations en région Corse



Note : données mensuelles cumulées tous secteurs

Source : DRFIP 2A

3 Evolution des recettes annuelles d'impôt sur les sociétés en région Corse



Note : données cumulées au 31 décembre

Source : DRFIP 2A



Agriculture

De nombreuses filières en souffrance

Déficit pluviométrique, températures élevées, sécheresse des sols. L'année 2017 a été souvent qualifiée de record dans ces domaines. Rarement l'agriculture insulaire n'avait connu une succession de conditions climatiques aussi difficiles impactant lourdement les productions agricoles. La gestion économe de la ressource en eau et l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique apparaissent plus que jamais comme des enjeux majeurs pour les années à venir.

Claude Albertini. DRAAF de Corse - SRISE

En 2017, pour la troisième année consécutive, la Corse est en situation de déficit hydrique. Celui-ci est très important en volume et s'inscrit dans la durée. Malgré deux épisodes de pluies intenses en janvier et février, le cumul annuel de précipitations est inférieur de 37 % à la moyenne décennale. Les précipitations sont bien au-dessous des normales mensuelles entre mars et novembre (figure 1). Elles sont notamment très faibles sur les mois d'avril à août avec moins de 40 mm en cumul.

Les températures sont très élevées, supérieures aux normales mensuelles de plus de 1 °C, jusqu'à 2,7 °C en juin (figure 2). Le déficit hydrique exceptionnel de cette période (plus de 70 %) associé aux fortes températures a contribué à une sécheresse des sols superficiels exceptionnelle en Corse. Qui plus est, en 2017, le climat a été exceptionnellement venteux.

Prairies et pâturages ou l'insuffisance fourragère

Tous les rendements des prairies sont inférieurs à la référence régionale, de 10 % pour les prairies artificielles ou temporaires, à moins 30 % (parcours) et jusqu'à moins 60 % pour les prairies naturelles.

L'hiver avait bien commencé avec une production d'herbe correcte permettant le pâturage des troupeaux. Puis les conditions climatiques se sont dégradées : déficit hydrique (au moment où l'herbe en a le plus besoin), températures supérieures aux normales de saison et vent qui assèche les sols. Conséquence, une fenaison de printemps limitée à une coupe dans le meilleur des cas. Ceci avec une qualité souvent appauvrie et une faible production de matière sèche.

Les conditions climatiques estivales et de début d'automne ont aggravé la situation pour aboutir à un indice d'humidité des sols inférieur à la normale de 80 % à 100 % selon les zones. La production d'herbe automnale s'étage d'une coupe

dans le meilleur des cas pour les parcelles irriguées à une absence totale de pousse dans certains secteurs.

Dans les élevages, les apports complémentaires de foin ou d'aliments sont très importants. Le coût de l'alimentation est en outre augmenté par les prix élevés du fourrage, en Corse comme sur le continent. L'État a mis en place une aide exceptionnelle au transport maritime du fourrage et la Collectivité de Corse a appliqué une remise de 50 % sur le tarif de la traversée maritime.

Viticulture, reste la qualité

La production totale de vins diminue de près de 70 000 hl *(figure 3)*, soit 15 % en deçà de la moyenne 2012-2016. Si toutes les zones et catégories de productions sont touchées (y compris les vignes irriguées), les productions IGP (Indication Géographique Protégée) et sans IG sont particulièrement impactées avec une baisse de 60 000 hl.

Les sorties de grappes très précoces, dues à la sécheresse, ont obligé à anticiper de 8 à 10 jours les vendanges. Les grains sont de petite taille et les grappes moins pleines, mais la situation sanitaire de la récolte est satisfaisante. À défaut de quantité, l'année 2017 sera celle de la qualité.

De bons résultats dans la corbeille des 10 ans de l'IGP clémentine de Corse

Sans atteindre les niveaux records de 2016, les rendements des clémentiniers (24 tonnes par ha) sont satisfaisants *(figure 4)*. La baisse des surfaces productives constatée depuis 2013 s'inverse avec l'entrée en production de près de 100 ha de nouveaux vergers.

L'IGP « Pomelo de Corse » poursuit sa progression, en surfaces, en rendements et donc en volume de production. Ce dernier a doublé depuis l'obtention du signe de qualité en 2014.

La production de pêches augmente de 30 % avec 1 300 tonnes de plus qu'en 2016, sous l'effet cumulé de meilleurs

rendements et de l'entrée en production de nouvelles plantations (23 % du verger) (*figure 4*).

La châtaigneraie entre Cynips et sécheresse

Après la légère reprise de 2016 due à la progression du *Torymus sinensis*, la production castanéïcole est, en 2017, à son plus bas niveau historique. Le cycle fortes chaleurs, faible pollinisation, peu de fruits, chute précoce et petits calibres des fruits s'est traduit dans nombre d'exploitations par l'absence quasi totale de récolte.

Si le verger d'oliviers traditionnel en sec a été très fortement impacté par la chaleur et le déficit hydrique, les zones irriguées ont permis de réaliser une production globale moyenne (860 tonnes) pour une année d'alternance (*figure 4*).

Élevage : la croissance tirée par les secteurs caprin et porcin

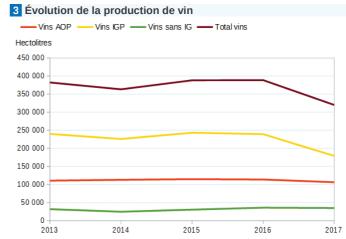
Les cheptels reproducteurs bovins, ovins et porcins restent stables par rapport à 2016. Après deux années de croissance à deux chiffres, la production de lait de chèvre progresse encore mais dans une moindre mesure (+4 %) (figure 5).

La production d'animaux de boucherie (3 110 tonnes équivalent carcasse (tec), source DIFFAGA) est également en légère hausse (+ 3 %). La croissance des abattages est portée par la viande de porc avec 1 246 tec produites en 2017 (+ 12 % en un an).

Une année noire pour l'apiculture

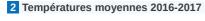
Les apiculteurs (+ 36 % en 5 ans) comme les ruches (+23 % en 5 ans) sont en croissance constante. Pourtant, la production de miel qui culminait à 500 tonnes en 2015 atteint difficilement les 255 tonnes. Victime des conséquences de la sécheresse sur les floraisons des vergers et plus largement de l'ensemble des végétaux de l'île mais aussi des dégâts du cynips sur la châtaigneraie, le rendement moyen des ruches (12 kg/an) se situe à peine à 50 % de la référence régionale.

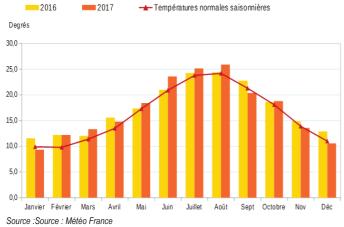
1 Précipitations moyennes 2016-2017 2016 2017 → Précipitations normales saisonnières Millimèt 130 120 110 100 90 80 70 60 50 40 30 20 10 Août Janvier Février Source : Météo France



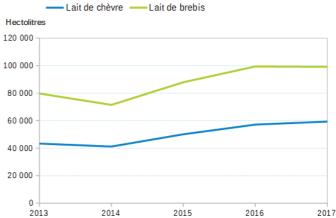
Note : données 2017 provisoires

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA)





5 Évolution de la production de lait



Note : données 2017 provisoires

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA)

4 Rendement et production des vergers purs et associés

		Rendement (100 kg/ha)				g/ha) Production récoltée (100 kg)				
Produit	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Clémentines	176	250	188	269	238	233 325	323 520	236 730	328 120	311 620
Pamplemousses	271	228	306	330	346	38 540	32 410	52 610	55 160	64 660
Actinidia (Kiwi)	115	137	117	117	94	38 000	41 000	37 500	30 000	28 200
Pêches, nectarines brugnons	169	180	180	180	192	42 938	53 820	42 020	40 320	53 220
Olives	2	8	4	7	4	4 470	16 370	7 940	14 410	8 602
Amandes	3	7	6	8	7	975	2 665	2 024	3 045	2 745
Châtaignes	4	1	1	2	1	4 320	1 500	1 720	2 090	1 430
Noisettes	6	6	5	8	8	1 000	950	800	1 200	1 200

Note : données 2017 provisoires.

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA)

- Site internet Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/corse
- Site internet de la DRAAF de Corse : www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr/données

Construction

La construction neuve en 2017 : une situation qui tend à s'améliorer

En Corse, le secteur de la construction se porte globalement mieux fin 2017 qu'il ne l'était fin 2016. Pour autant, les deux indicateurs principaux en matière de volume, que sont les logements autorisés (permis de construire) et les mises en chantier effectives, se sont inversés en un an. Contrairement à 2016, les autorisations progressent fortement, affichant un niveau quasi record avec 6 300 logements autorisés, ce qui laisse présager une reprise des mises en chantiers courant 2018. Cette année, plus de la moitié des autorisations concernent des logements collectifs. Les mises en chantiers reculent en 2017. La commercialisation des logements neuf se dégrade avec une baisse des ventes de 8 %. Parallèlement, les prix des maisons comme ceux des appartements sont en hausse.

Stéphane Vachet, Dreal de Corse

En 2017 en Corse, avec 6 300 autorisations de construire, l'activité du secteur de la construction renoue avec une tendance à la hausse bien au-dessus de la moyenne sur cinq ans. Le nombre de logements autorisés progresse de 47 % sur un an après une année 2016 certes en fort repli (-41 %). Ainsi, le niveau des autorisations de construire est quasi record, se rapprochant de celui des années 2010 et 2015.

En France métropolitaine, le nombre des autorisations de construire progresse de 7 % par rapport à 2016.

Le collectif prend le pas sur l'individuel

En Corse, au niveau des autorisations de construire les deux grands secteurs que sont traditionnellement les logements collectifs (appartements) et les logements individuels (maisons) affichent évolution positive mais le secteur du logement collectif prend le pas sur la maison individuelle avec 57 % des autorisations. Le nombre de logements individuels progresse par rapport à l'année autorisations précédente avec 600 supplémentaires, permettant ainsi au secteur de la construction neuve de pouvoir appréhender 2018 avec plus de sérénité (figure 1).

Une situation identique dans les deux départements

Au niveau départemental, les évolutions sont semblables en ce qui concerne les autorisations. La Haute-Corse affiche une troisième année consécutive de hausse retrouvant des volumes plus confortables. Le nombre de logements autorisés y progresse de 30 % pour atteindre 2 600 logements en 2017 (figure 2). La progression est également très marquée en Corse-du-Sud avec 3 700 logements

autorisés, soit 1 400 logements de plus qu'en 2016.

Cette croissance des autorisations de construire, faisant état de 2 000 logements supplémentaires en région, laisse à penser autant de mises en chantier pour 2018.

Davantage de permis de construire mais moins de mises en chantier

En 2017, alors que les autorisations progressent, le nombre de logement commencés diminue de 19 % sur un an *(figure 3)*. Ce recul fait suite à une année 2016 où les mises en chantier effectives atteignaient un niveau très élevé portées par l'important volume de permis de construire obtenus sur Ajaccio fin 2015.

Sur le plan départemental, la situation diffère nettement : le recul régional est porté par le repli massif observé en Corsedu-Sud (- 37 % sur un an) alors que, dans le même temps, la Haute-Corse connaît un phénomène inverse avec une progression de 39 %.

Diminution des ventes dans le logement neuf

En 2017, la commercialisation des logements neufs est moins bien orientée que l'année précédente. Le nombre de mises en vente diminue de 36 % et les réservations de 8 %. Dans la région, le stock de logements disponibles en fin d'année atteint 1 349 logements, en recul annuel de 24 %. Il demeure toutefois assez élevé correspondant quasiment à trois trimestres de vente (figure 4).

Cette tendance ne se retrouve pas au niveau national où les réservations progressent légèrement en 2017 (+ 2 %). Ces hausses sont portées par des taux de crédit immobilier en baisse et par la montée en puissance des dispositifs

incitatifs comme l'aide à l'investissement locatif créé par la Loi Pinel. En France métropolitaine, l'encours de logements disponibles à la vente reste stable à 0,39% par rapport à l'année précédente.

Baisse des ventes d'appartements conjuguée à une légère augmentation des prix

En Corse, les ventes d'appartements collectifs neufs, qui représentent 95 % du marché de la promotion cette année, reculent de 8 %. Le prix moyen au mètre carré progresse légèrement, de 2,2 %, et s'établit à 3 554 euros/m² (figure 5).

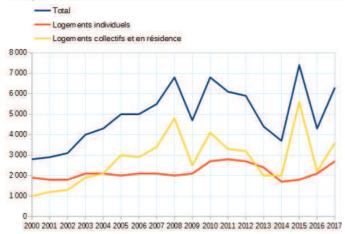
Au niveau national, le prix moyen au mètre carré des appartements reste stable à 3 974 euros (+ 0,5 % par rapport à l'année précédente).

Statu-quo pour les ventes de maisons conjugué à une forte hausse des prix

Dans la région, le marché des maisons individuelles achetées via un promoteur ne représente que 5 % du marché des logements neufs en 2017. Le faible volume de ce marché particulier ainsi que la forte hétérogénéité des opérations liée à leur lieu d'implantation plus ou moins touristique et à la nature des prestations offertes rend les comparaisons pluriannuelles peu pertinentes.

On peut néanmoins noter qu'en 2017, les ventes de maisons neuves restent au niveau des années précédentes avec 90 maisons réservées (92 en 2016). Le prix moyen par lot augmente fortement pour atteindre 341 160 euros en moyenne (269 218 euros en 2016). Ce niveau de prix, plus élevé que celui de la moyenne France métropolitaine, rappelle que ce marché est plutôt positionné en Corse sur des opérations de standing (figure 5).

1 Évolution du nombre de logements autorisés selon le type en région Corse



Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle Source: SDES, Sit@del2, estimations au 28 mars 2018

2 Logements autorisés par département

	Logements en 2017 (nombre)	Évolution 2017/2016 (%)	Évolution annuelle moyenne 2016/2011 (%) (1)
Corse-du-Sud	3 700	61,4	-4,6
Haute-Corse	2 600	29,4	-9,0
Corse	6 300	46,6	-6,8
France métropolitaine	482 600	8,0	-2,2

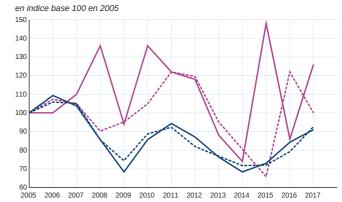
(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies.

Champ: France métropolitaine

Source: SDES, Sit@del2, estimations au 28 mars 2018

3 Évolution de la construction de logements

- Logements autorisés Corse
 Logements commencés Corse
 Logements autorisés France métropolitaine
 Logements commencés France métropolitaine



Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle

Champ : logements individuels, collectifs et en résidence. Source: SDES, Sit@del2, estimations au 28 mars 2018

4 Évolution de la commercialisation de logements neufs dans la région Corse

- Logements neufs disponibles en fin d'année
 Logements neufs mis en vente
 Logements neufs vendus (réservés)



Note: données brutes

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine. Source : SDES, enquête ECLN

5 Vente des maisons et des appartements neufs

		Corse		France métropolitaine				
	En 2017 (nombre ou prix en euros)	Évolution 2017/2016 (%)	Évolution annuelle moyenne 2016/2011 (%) (2)	En 2017 (nombre ou prix en euros)	Évolution 2017/2016 (%)	Évolution moyenne annuelle 2016/2011 (%) (2)		
Maisons neuves								
Nombre de ventes (1)	90	-2,2	-7,9	10 639	-3,1	1,9		
Prix moyen par maison	341 160	-26,4	-3,5	260 898	2,1	0,8		
Appartements neufs								
Nombre de ventes (1)	1 589	-8,3	-1,9	119 178	2,6	5,5		
Prix moyen au m²	3 554	2,2	1,9	3 974	0,5	1,1		

(1) : réservations avec dépôt d'arrhes.

(2) : taux d'évolution annuel qu'auraient connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine

Source : SDES, enquête ECLN

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse
- Statistiques développement durable sur la construction neuve de logements
- Statistiques développement durable sur la commercialisation des logements neufs

Transport

Nouvelle hausse de l'aérien et reprise du maritime

En 2017, le nombre de passagers accueillis dans les ports et aéroports de Corse est à nouveau en hausse avec 9,1 millions de voyageurs, malgré un net recul des trafics croisières. La progression de la fréquentation des lignes régulières (hors croisières) est due à la croissance toujours soutenue des trafics aériens. Ils demeurent portés par le développement des compagnies Low Cost qui assurent désormais un tiers de la desserte aérienne de l'île. L'aérien converge de plus en plus vers le maritime en volume. Cette année, la reprise des trafics maritime se confirme. Les trafics de marchandises augmentent aussi.

Bruno Battesti, Observatoire régional des transports de la Corse, Dreal de Corse

En 2017, les trafics passagers des ports et aéroports de Corse (croisiéristes compris) atteignent 9,1 millions de voyageurs au départ et à l'arrivée. Grâce à une très forte progression des trafics aériens et malgré un net recul des trafics croisières, ils progressent de 2 % en un an *(figure 1)*.

Les trafics croisières diminuent de 20 %, du fait du ralentissement de l'activité du port d'Ajaccio. Cette baisse succède toutefois à une hausse de 50 % en 2016. Cette année, 930 000 croisiéristes ont débarqué en Corse, soit un niveau supérieur à celui des années 2012 à 2015.

Avec 8,17 millions de passagers, les trafics aériens et maritimes (hors croisières) croissent de 6 % et enregistrent un nouveau record historique; 72 % de ces trafics annuels continuent à être assurés durant la saison estivale, de mai à septembre. Les trafics avec l'étranger progressent pour la 5° année consécutive et la reprise sur les lignes françaises se confirme.

La convergence de l'aérien et du maritime s'accentue en 2017

Les trafics passagers (hors croisières) augmentent, mais de manière différenciée : la hausse est soutenue dans l'aérien, elle est plus modeste dans le maritime. La convergence entre ces deux modes de transport s'accentue et les passagers aériens rejoignent quasiment en volume les maritimes (figure 2).

Les trafics aériens progressent de façon continue depuis 2004. En 2017, ils croissent de 10 % sur un an, atteignant un nouveau record annuel de 4 millions de voyageurs *(figure 3)*. Chacun des trafics mensuels enregistre de nouveaux records.

Un tiers de la desserte aérienne réalisée par les Low Cost

L'aérien demeure soutenu par la montée en puissance des compagnies Low Cost. Elles captent désormais un tiers de la desserte aérienne de l'île avec 1,3 million de passagers, soit une hausse annuelle de 22 %. Leurs trafics représentent 68 % de la croissance aérienne. Ils sont concentrés à 72 % sur la France et à 80 % sur la saison estivale. Les compagnies Volotea et Easy Jet assurent respectivement 45 % et 41 % du marché Low Cost.

De nouveaux records de fréquentation dans les aéroports de l'île

Au niveau des aéroports, les trafics Low Cost augmentent de 36 % à Figari, de 20 % à Ajaccio, de 18 % à Bastia et diminuent de 8 % à Calvi. Les trois premiers affichent ainsi une hausse de fréquentation globale soutenue tandis que Calvi enregistre une croissance modeste (+1 %). A l'exception de Calvi, les aéroports corses battent de nouveaux records de fréquentation cette année.

Les lignes françaises progressent de 8 %. Les trafics de bord à bord sur Marseille et Nice croissent de 4 %, ceux sur Paris de 5 %. Les autres destinations continuent à se développer (+ 18 %). En 2017, elles représentent 30 % du trafic national contre 11 % en 2010. Les lignes étrangères augmentent de 18 % cette année, avec notamment + 22 % sur la Suisse qui capte un tiers des trafics sur l'étranger, soit 205 000 passagers traités à 88 % par les vols Low Cost.

La reprise des trafics maritimes se confirme

Avec 4,1 millions de voyageurs, la reprise des trafics maritimes se confirme. Ils progressent de 2 % essentiellement grâce aux trafics sur l'Italie (figure 4).

Le port de Porto-Vecchio affiche un nouveau record de fréquentation (+ 22 %), suite notamment à l'ouverture en 2016 de nouvelles lignes sur Nice, Toulon et la Sardaigne. Le trafic sur la Sardaigne

atteint en outre son plus haut niveau avec 336 600 passagers en 2017. Les autres ports corses enregistrent une hausse plus modérée à l'exception de Propriano en recul de 3 % et de Calvi pour lequel l'activité ferries a été suspendue en août 2016.

Côté continent, les ports de Marseille et Toulon gagnent des passagers (+ 8 % et + 2 %), celui de Nice en perd (- 9 %). Côté Italie, les plus fortes hausses concernent Livourne (+ 14 %), Savona (+ 8 %) et Santa Teresa (+ 7 %).

En 2017, trois compagnies progressent : Corsica Linea (+ 25 %), Blu Navy (+ 12 %) et la Moby Line (+ 10 %). La Corsica Ferries recule de 1 % et la Méridionale de 8 % (après une hausse importante en 2016 liée à la discontinuité entre la SNCM et la Corsica Linea).

400 000 personnes de plus mi-août

Du 7 juillet au 29 août, le solde des arrivées et départs de passagers se traduit par la présence quotidienne d'au moins 200 000 personnes supplémentaires sur le territoire insulaire. Elles sont plus de 300 000 du 20 juillet au 23 août et plus de 400 000 entre le 9 et le 12 août. En particulier, le 9 août 2017, la Corse a accueilli 400 900 personnes de plus que sa population résidente. Par rapport à 2016, ce surcroît de population au mois d'août diminue tandis qu'il progresse fortement autour des vacances d'hiver puis de Pâques à la fin juin (figure 6).

Hausse du trafic de marchandises

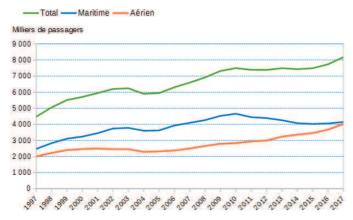
En 2017, avec 2,3 millions de tonnes nettes transportées, entrées et sorties cumulées, les trafics maritimes de marchandises croissent de 4 % en un an, après un léger recul en 2016. Cette hausse concerne tous les types de fret *(figure 5)*. Elle est notamment importante pour les entrées de gaz liquide (+ 28 %). Le trafic roulier (entrées + sorties) augmente de 4 % avec des hausses de 4 % sur la France et de 6 % sur l'Italie.

1 Répartition des passagers transportés selon le type de trafic en 2016

	en nombre de passa	agers au départ et à l'arrivée		
	Maritir	ne	Aérien	
Ports et (ou) aéroports	Lignes régulières	Croisières	Lignes régulières et charter	Total
Ajaccio	1 011 877	783 974	1 569 664	3 365 515
Bastia	2 177 013	10 557	1 399 880	3 587 450
Bonifacio	273 490	23 963	///	297 453
Calvi	0	41 204	325 476	366 680
Figari	///	///	730 707	730 707
L'Île-Rousse	395 482	1 572	///	397 054
Porto-Vecchio	220 362	11 873	///	232 235
Propriano	66 390	52 902	///	119 292
Ensemble	4 144 614	926 045	4 025 727	9 096 386
Evolution 2017/2016	2,1 %	-19,6 %	9,7 %	2,4 %

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

2 Évolution des trafics passagers annuels sur lignes régulières et charter au départ et à l'arrivée



Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

3 Trafics aériens

			en milliers de	e passagers au départ et à l'arrivée
Aéroports	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016 (%)
Ajaccio	1 363	1 422	1 570	10,3
Bastia	1 191	1 287	1 400	8,8
Calvi	317	321	325	1,2
Figari	586	640	731	14,2
Total Corse	3 457	3 670	4 026	9,7
dont Low Cost	907	1 102	1 343	21,9
Corse-Continent	2 966	3 154	3 415	8,3
Corse-étranger	461	516	611	18,3

Note : totaux et évolutions calculés sur données non arrondies Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

4 Trafics maritimes sur lignes régulières

Ports	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016 (%)
Ajaccio	1 014	968	1 012	4,6
Bastia	2 088	2 143	2 177	1,6
Bonifacio	266	260	273	5,3
Calvi	58	58	0	-100,0
L'Île-Rousse	429	381	395	3,8
Porto-Vecchio	88	181	220	22,0
Propriano	81	68	66	-2,6
Total Corse	4 025	4 059	4 145	2,1
Corse-Continent	2 733	2 747	2 758	0,4
Corse-Italie	1 292	1 312	1 387	5,7

en milliers de passagers au départ et à l'arrivée

Note : totaux et évolutions calculés sur données non arrondies Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

5 Trafics maritimes de marchandises français et étrangers

		2015	2016	2017	entonnages net Evolution 2017/2016 (%)
Entrées :	Roll	1 355 301	1 406 124	1 453 242	3,4
	Ciment en vrac	126 111	124 882	128 816	3,2
	Hydrocarbures	491 830	403 509	414 964	2,8
	Gaz liquide	23 761	19 911	25 394	27,5
Total entrées		1 197 003	1 954 426	2 022 416	3,5
Sorties :	Roll	203 786	228 837	254 299	11,1
Total entrées + sorties		2 200 789	2 183 263	2 276 715	4,3

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

6 Variation de population quotidienne générée par les trafics maritimes et aériens du 1er janvier au 31 décembre

Cumul solde quotidien de passagers (Entrées-Sorties) 450 000 Total 2017 400 000 Total 2016 350 000 Maritime 2017 Maritim e 2016 300 000 Aérien 2017 250 000 Aérien 2016 200 000 150 000 100 000 50 000 0 Août Oct -50 000 Janvier

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

- Observatoire régional des transports de la Corse, www.ortc.info
- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse
- "Bilan annuel du tourisme 2017", Insee Dossier Corse n°09, mai 2018

Tourisme

Un bilan positif pour 2017

En Corse en 2017, avec 10,8 millions de nuitées, la fréquentation touristique des hébergements marchands progresse de 4,8 % sur un an. Elle est essentiellement portée par la clientèle française. La hausse de fréquentation profite à toutes les catégories d'hébergements. Dans les campings, les emplacements équipés continuent à gagner de la clientèle, aussi bien française qu'étrangère. Dans les hôtels, seuls les établissements haut de gamme affichent une augmentation des nuitées étrangères.

Valérie Torre, Insee

En 2017, les hébergements marchands de Corse (campings, hôtels et autres hébergements collectifs de tourisme - AHCT), enregistrent 10,8 millions de nuitées, dont 40 % dans les campings. Cela représente une hausse de 4,8 % sur un an (figure 1). Celle-ci est dynamisée par les touristes français qui représentent 70 % des nuitées. En effet, leur fréquentation progresse de 7,4 % tandis que les nuitées étrangères sont stables. Au niveau national, la fréquentation croît de 5,5 %. Elle concerne aussi bien les Français que les étrangers.

Les emplacements équipés de plus en plus fréquentés au détriment des emplacements nus dans les campings

En 2017, au cours des mois d'avril à septembre, les campings de Corse enregistrent 4,3 millions de nuitées, soit une progression de 3,6 % sur un an après une stabilité en 2016 (+ 5,5 % en France métropolitaine). Ce regain s'explique par une hausse du nombre d'emplacements occupés (+5%) et par des séjours en plus moyenne longs (+0,4 jour).Parallèlement, le nombre global d'emplacements disponibles diminue de 0,5 %. Ainsi, le taux d'occupation moyen des campings sur l'ensemble de la saison progresse de 2,2 points, s'établissant à 42,2 % en 2017.

Cette année, la bonne tenue de la fréquentation est surtout due à la clientèle française en hausse de 4,4 %. La clientèle étrangère augmente également mais plus modérément (+ 2,3 %) (figure 2). Les Suisses et les Allemands ont davantage fréquenté les campings insulaires tandis que la clientèle italienne est en repli. Les Belges sont également venus plus nombreux.

Les emplacements équipés sont de plus en plus plébiscités. Ils regroupent désormais 45 % des nuitées des campings contre seulement 30 % six ans auparavant. Ils bénéficient d'ailleurs d'un taux d'occupation supérieur à celui des emplacements nus (figure 3). Au cours de

la saison, leur fréquentation progresse de 9,6%, portée à la fois par les clientèles françaises (+ 10,7%) et étrangères (+ 6,2%).

En revanche, les emplacements nus perdent des nuitées sur un an (- 0,9 %), du fait de la désaffection des campeurs français (- 2,6 %) alors que la clientèle étrangère progresse légèrement.

La hausse de la fréquentation profite surtout aux campings classés 3 étoiles ou plus qui totalisent 8,4 % de nuitées supplémentaires par rapport à 2016. La transformation du parc au profit de ces établissements haut de gamme explique en partie cette évolution. Leur offre en emplacements croît de 1,9 %. Leur occupation C'est progresse aussi. également la seule catégorie qui enregistre une hausse du nombre de nuitées étrangères. Dans les 1 et 2 étoiles, en lien avec une baisse de l'offre, la fréquentation diminue de 14,6 %. Les nuitées passées dans les non classés sont en léger recul malgré une augmentation du nombre d'emplacements.

Des nuitées étrangères plus dynamiques dans les hôtels haut de gamme

Durant l'année 2017, les hôtels insulaires totalisent 3,3 millions de nuitées, soit une progression de fréquentation de 4,3 % qui succède à une hausse de 3,4 % l'an dernier (+ 4,9 % au niveau national).

Cette année, la meilleure fréquentation des hôtels est imputable à la clientèle française. Leurs nuitées progressent de 8 %, en lien avec une augmentation du nombre d'arrivées (+ 8,8 %) (figure 4). De touristes côté, les enregistrent une baisse du nombre de nuitées hôtelières (-5,3 %). Ce recul doit cependant être relativisé car la clientèle étrangère dépasse légèrement le niveau de fréquentation de la période 2011 à 2015 après une année de forte hausse en 2016. Cette clientèle reste dominée par les Allemands et les Italiens même si leur fréquentation diminue en un an. Les

Suisses sont également venus moins nombreux. Seules les nuitées des Belges progressent cette année.

En moyenne sur l'année, le taux d'occupation dans l'hôtellerie croît de 2,4 points et s'établit à 61,9 %. Cela s'explique par l'augmentation conjuguée du nombre de chambres occupées (+ 5,6 %) et de l'offre en chambres (+ 1,5 %) (figure 5).

La montée en gamme du parc hôtelier n'est pas sans conséquence sur l'évolution des nuitées des différentes catégories d'établissements. En 2017, les hôtels 3 étoiles, qui concentrent plus de la moitié des nuitées de l'année, progressent de 5,2 %, en lien avec un accroissement de l'offre en chambres mais également du nombre d'arrivées.

Les hôtels 4 étoiles et plus bénéficient également d'une hausse des nuitées de 9,1 %. C'est aussi la seule catégorie où la clientèle étrangère augmente. Ce constat doit cependant être relativisé. Il résulte certes d'une occupation favorable mais principalement de la transformation du parc avec l'arrivée de nouveaux établissements anciennement de catégorie inférieure ou non classés. Ces derniers sont à l'origine de plus des deux tiers des nuitées supplémentaires de ces hôtels haut de gamme.

Mécaniquement la fréquentation des établissements non classés se trouve impactée (-4,5 %) du fait de la baisse simultanée de l'offre et du nombre de chambres occupées.

Une saison favorable dans les résidences de tourisme

Au cours des mois d'avril à septembre, 3,2 millions de nuitées ont été passées dans les AHCT, soit une hausse de 6,9 % sur un an *(figure 1)*.

Les résidences de tourisme et hôtelières représentent le segment le plus important avec 83 % de l'offre d'hébergement. Elles enregistrent la plus forte croissance du nombre de nuitées tandis que les villages de vacances sont en léger retrait.

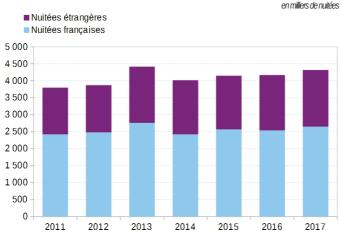
1 Fréquentation dans les hôtels, les campings et les AHCT de Corse en 2017

	Nuitées 2017 (nombre)	Évolution sur un an (%)	Part de nuitées de clientèle étrangère (%)	Durées moyennes de séjour (jours)	Nombre moyen de personnes par unité d'hébergement**
Ensemble	10 833 146	4,8	29,6	ns	2,5
Hôtels (janvier à décembre)	3 270 626	4,3	25,0	2,2	1,9
Campings (Avril à septembre)	4 313 900	3,6	38,6	5,4	2,9
dont : emplacements nus	2 358 710	-0,9	50,2	4,2	2,7
: emplacements équipés	1 955 190	9,6	24,7	8,2	3,2
AHCT* (Avril à septembre)	3 248 620	6,9	22,2	ns	2,9

^{*} AHCT : autres hébergements collectifs de tourisme

Avertissement: les données AHCT 2016 ont été révisées. Source: Insee, DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

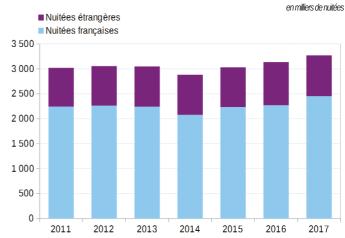
2 Évolution de la fréquentation française et étrangère dans les campings de Corse



Note : d'avril à septembre

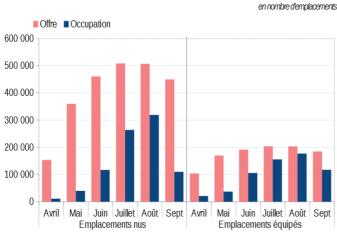
Source : Insee, DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

4 Évolution de la fréquentation française et étrangère dans les hôtels de Corse



Source : Insee, DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

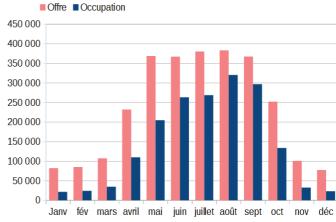
3 Évolution mensuelle de l'offre et de l'occupation des campings de Corse en 2017



Source : Insee, DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

4 Évolution mensuelle de l'offre et de l'occupation des hôtels de Corse en 2017

en nombre de chambres



Source : Insee, DGE, Enquêtes de fréquentation touristique

- « Bilan annuel du tourisme 2017 », Insee Dossier Corse n°9, mai 2018
- « La fréquentation des campings repart à la hausse », Insee Flash Corse n°28, décembre 2017
- « Les touristes français dynamisent la fréquentation hôtelière », Insee Flash Corse n°27, décembre 2017
- « Les hébergements collectifs touristiques en 2017 : une fréquentation record de 429 millions de nuitées », Insee Première n°1693, avril 2018
- « Saison touristique d'été 2017 : la fréquentation rebondit, après le repli de 2016 », Insee Focus n°100, novembre 2017

^{**} Unité d'hébergement : chambres pour les hôtels, emplacements pour les campings, appartements, dortoirs, chambres pour les AHCT ns : non significatif

Définitions

Activité partielle / Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même établissement d'hébergement.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air, AHCT)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés (en jours).

Autres Hébergements collectifs de tourisme (AHCT)

Résidences de tourisme et hôtelières, villages de vacances, maisons familiales, centres internationaux de séjour, centres sportifs et auberges de jeunesse.

Appellation d'origine contrôlée (AOC)

Désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique qui donne ses caractéristiques au produit.

Appellation d'origine protégée (AOP)

Est l'équivalent de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle Emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP);
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprises).

Classification Atout France

La loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques a réformé le classement des hébergements marchands. De 1* à 5*, les hébergements classés bénéficient désormais d'étoiles adaptées aux standards internationaux. Ce classement facilite la distribution des hébergements auprès des différents partenaires commerciaux ou promotionnels. Le classement est volontaire et valable cinq ans, l'ancienne classification étant caduque depuis le 23 juillet 2012.

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

La durée du contrat varie de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage. La rémunération, est comprise entre 25 % du Smic et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge du jeune en apprentissage et sa progression dans le ou les cycles de formation.

Tout employeur du secteur privé, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. Les cotisations sociales sont prises en charge par l'État totalement ou partiellement. Les contrats d'apprentissage ouvrent droit à une indemnité compensatrice forfaitaire (montant minimal de 1 000 euros par année de contrat), versée à l'employeur par le conseil régional. En outre, les entreprises ont droit à un crédit d'impôt (1 600 euros par apprenti et par an, voire 2 200 euros dans certains cas).

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi » a été mis en œuvre en 2005. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les

actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Pour les jeunes en cours d'accompagnement CIVIS au 31 décembre 2016, le CIVIS continue de produire ses effets jusqu'à son terme. En revanche, les CIVIS en cours en 2017 ne pourront pas faire l'objet d'un renouvellement. À ce stade, le conseiller mission locale peut donner le choix au jeune entre poursuivre le CIVIS ou y mettre un terme pour commencer un nouvel accompagnement PACEA (voir définition).

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Il s'agit d'un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée incluant une action de professionnalisation. Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois par accord collectif de branche. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Quand il s'agit d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans ou plus, ce contrat ouvre droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le Smic.

Contrat unique d'insertion / CUI

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine, le contrat unique d'insertion a depuis été rendu accessible dans les départements d'outre-mer.

Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il se décline sous deux formes :

- le CUI Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales :
- le CUI Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene);
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren);
- 3) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise;
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation avec le statut d'auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Cynips du châtaignier (Dryocosmus kuriphilus)

Insecte nuisible susceptible d'occasionner des dégâts importants sur les végétaux de Castanea spp. Il produit des galles de 5 à 20 mm qui entraînent des baisses de productions fruitières et la mortalité des rameaux touchés. La lutte est essentiellement biologique, via des lâchers de

Torymus sinensis, petit hyménoptère qui pond ses œufs dans les larves de cynips.

Déclarations préalables à l'embauche

La Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire pour tout employeur avant l'embauche d'un salarié relevant du régime général de la Sécurité sociale.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition).

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus.

Emploi d'Avenir / EAV

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquêtes de fréquentation touristique

Les enquêtes de fréquentation touristiques sont réalisées nationalement auprès des hôtels, campings et Autres Hébergements Collectifs de tourisme. Elles résultent d'une convention passée entre l'Insee et la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGE). L'objectif de ces enquêtes est de disposer d'une information statistique sur la fréquentation de ces types d'hébergements touristique : capacité d'accueil, taux d'occupation, nombre de nuitées selon le pays de résidence du touriste, durées moyennes de séjour.

Depuis juillet 2011, un partenariat entre l'Insee Corse et l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) permet de réaliser une extension régionale des enquêtes nationales.

Emplacements équipés ou locatifs

Dans les campings, emplacements dotés d'un hébergement (bungalow, bungatoile, mobil-home, habitation légère de loisir...).

Emplacements nus

Dans les campings, emplacements dépourvus de toutes formes d'hébergements. Les emplacements prévus pour le stationnement des camping-cars sont considérés comme des emplacements nus.

Estimations d'emploi localisées

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acoss) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Fièvre catarrhale ovine (FCO)

Également appelée maladie de la langue bleue (en anglais « Bluetong »), est une maladie virale transmise par des insectes vecteurs du type Culicoides (moucherons). Les espèces sensibles à la FCO sont les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages. Cette maladie est strictement animale : elle n'affecte pas l'homme et n'inspire donc aucune inquiétude ni pour la population ni pour le consommateur.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Indication géographique protégée (IGP)

Désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroulent au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « ouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création

d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la microentreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi:

- du régime micro-social;
- d'un régime micro-fiscal;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1er janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 :
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions :
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88: divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2;
- -A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nuitées (ou fréquentation)

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Pôle Emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la

continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation des hébergements touristiques

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements, unités d'hébergement) occupés et le nombre de chambres (emplacements, unités d'hébergement) offerts par les hôtels, campings et AHCT ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Touriste

Visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement pour un motif professionnel ou privé.

Coordination Direction régionale de l'Insee Corse

Contribution Directe

Urssaf DRFIP 2A Banque de France Dreal, ORTC Draaf, Srise ATC

Directeur de publication Olivier Léna

Rédactrice en chef Angela Tirroloni

Auteurs Christian Mariani (Urssaf)

Céline Maïsani (Direccte) Arnaud Huyssen (Direccte)

Thierry Berger (Banque de France, Direction régionale de Corse)

Olivier Jacques (DRFIP 2A) Claude Albertini (Draaf - Srise) Stéphane Vachet (Dreal) Bruno Battesti (Dreal - ORTC) Magali Bonnefont (Insee) Arnaud Luciani (Insee) Valérie Torre (Insee)

Antonin Bretel (Insee)

Contact presse Courriel : communication-corse@insee.fr

© Insee 2018

Retrouvez - nous sur www.insee.fr

Insee Conjoncture Corse

Bilan économique 2017 2017, année de la reprise

En Corse, l'année 2017 est celle de la reprise. La croissance annuelle de l'emploi salarié se poursuit et les déclarations d'embauches augmentent. Le taux de chômage recule pour s'établir à 9,6 % de la population active. Néanmoins, le nombre de demandeurs d'emploi progresse, en particulier chez les seniors.

Les entreprises enquêtées par la Banque de France indiquent une hausse de leur chiffre d'affaires supérieure aux attentes. De même, les CA et les investissements des entreprises soumises à TVA montrent des signes de reprise soutenue. La création d'entreprises est dynamique, en lien avec développement des nouvelles sociétés, et les défaillances repartent à la baisse.

Si ces indicateurs économiques sont au vert, c'est notamment grâce au bilan positif du tourisme. Le trafic global de passagers atteint un nouveau record et les hébergements touristiques marchands bénéficient d'une meilleure fréquentation, tirée par la clientèle française. Cela dynamise le commerce, moteur de la croissance régionale.

La construction de logements neufs tend à s'améliorer avec des autorisations de construire qui retrouvent un niveau quasi record. L'agriculture, victime d'un déficit pluviométrique, de températures élevées et de sécheresse des sols, fait état de nombreuses filières en souffrance.

Conjoncture N° 20 mai 2018

ISSN 2105-1151

Insee Corse

Résidence du Cardo, Rue des Magnolias-CS 70907 20700 Ajaccio Cedex

Directeur de la publication :

Olivier Léna

Rédactrice en chef :

Angela Tirroloni

© Insee 2018

